

# Procédure pour délivrer les diplômes du Baccalauréat

**Pour le retrait des diplômes, 3 possibilités s'offrent à vous:**

1) **Retrait du diplôme au secrétariat de scolarité, selon le calendrier suivant:**

Du **lundi au jeudi** de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Le **vendredi** 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h

**Muni obligatoirement de votre pièce d'identité**

2) **Par courrier**

Vous pouvez faire la demande par courrier (et uniquement par courrier) en indiquant clairement vos:

- nom, prénom, date de naissance et adresse.
- Joindre **6.70 € en timbres (tarif jusqu'au 31/12/2020). A compter du 01/01/2021 joindre un timbre au tarif en vigueur)**
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (obligatoire).

3) **Par procuration**

Le retrait de diplôme par procuration est possible à titre exceptionnel et sur présentation **obligatoire** des pièces suivantes :

- Courrier manuscrit du diplômé (*sur feuille A4*), donnant procuration à une tierce personne majeure pour effectuer le retrait.
- Pièce d'identité de la tierce personne.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité de la tierce personne (*en cours de validité*).
- Copie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité du diplômé. (*en cours de validité*).

**Exemple de courrier :**

Je soussigné(e).....né(e) le.....à.....,  
demeurant.....

donne expressément pouvoir par la présente à :

M.....

né(e)le.....à.....,demeurant.....

d'agir en mon nom auprès du Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême, pour retirer mon diplôme de .....  
obtenu le.....

Fait le.....à.....

Signer et faire précéder la signature de la mention "bon pour pouvoir"